

Département d'État

Washington

le 4 décembre 1990

(Traduction)

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à la Note numéro 175 de Votre Excellence, datée du 4 décembre 1990, concernant la possibilité de reconduire pour une période supplémentaire de cinq ans l'accord prévoyant la coordination des activités de brisage des glaces menées par le Canada et les États-Unis dans le réseau des Grands lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent.

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que le Gouvernement des États-Unis accueille favorablement la proposition énoncée dans la Note de votre Excellence. Le Gouvernement des États-Unis consent également à ce que la Note de Votre Excellence constitue, avec la présente Note, un Accord entre nos deux gouvernements, qui prendra effet le 5 décembre 1990 et qui restera en vigueur pour une période de cinq ans. Conformément à l'échange de notes de 1980, l'Accord pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des Parties sur préavis écrit de 60 jours.